

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
**BOURSE DE STAGE
À L'INTERNATIONAL**



Appel à candidatures 2021

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de l'Université Paris-Saclay. En proposant des bourses d'excellence pour une aide à la mobilité de stage à l'international qu'il soit optionnel ou obligatoire, l'Université Paris Saclay offre aux meilleurs de ses étudiants une occasion de pratiquer une langue étrangère, d'approcher le milieu de la recherche dans un environnement international et interculturel, et de favoriser leur engagement dans un projet doctoral, ou d'acquérir une expérience internationale au cours de leur parcours, orientée selon leur projet professionnel.

La date de début de stage doit être comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.



En raison de la pandémie de Covid-19 et des restrictions quant aux conditions de réalisation de la mobilité internationale qui en résultent, il est fortement recommandé aux candidats de privilégier les mobilités au sein de l'Union européenne.

Les mobilités de stages en Europe sont autorisées selon les modalités prévues par le pays et l'établissement d'accueil.

Les mobilités de stages hors Europe pourront avoir lieu sous réserve et seront subordonnées à l'évolution de la pandémie dans les pays concernés, à la réglementation française en vigueur et à la décision de l'Université Paris-Saclay concernant les autorisations de mobilité hors UE.

Quel que soit la destination, l'étudiant devra s'être enregistré sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>).

Par ailleurs, aucun remboursement ou surcoût lié à l'évolution des conditions sanitaires et à ses conséquences ne sera pris en charge par l'université (exemple : billet d'avion, frais de logement, etc.).

Pour plus d'informations sur les mesures sanitaires consulter [cette page](#).

Bénéficiaires :

Etudiants inscrits à : AgroParisTech, CentraleSupélec, l'ENS Paris-Saclay, INSTN-CEA, l'IOGS, l'Université d'Evry, Université Paris-Saclay, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Niveau L2/L3 :

- Etudiants inscrits en Licence L2/L3, étudiants en 2^{ème} année d'IUT, étudiants en DFGSM et DFGSP 2^{ème} ou 3^{ème} année (médecine et pharmacie), inscrits dans un établissement membre de l'Université Paris-Saclay.
- Etudiants ingénieurs de niveau L3, normaliens-étudiants de niveau L3 inscrits dans un établissement membre de l'Université Paris-Saclay, souhaitant faire un stage professionnalisant à l'étranger.

Niveau M1/M2 :

- Etudiants inscrits dans un master M1/M2 dont la mention est accréditée à l'Université Paris-Saclay souhaitant faire un **stage de recherche à l'étranger**.
- Etudiants inscrits dans un cursus ingénieur d'un établissement membre de l'Université Paris-Saclay de niveau équivalent.
- Normaliens-étudiants de niveau équivalent, normaliens-élèves en CST année ARPE.
- Etudiants en DFASM et DFASP 1^{ère} ou 2^{ème} année (médecine et pharmacie).

Ne sont pas éligibles :

- Les normaliens-élèves percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire stagiaire.
- Toute catégorie d'étudiants percevant tout autre type de financement ou gratification de stage lorsque le montant est supérieur à 600€ mensuels.
- Les étudiants en mobilité dans le cadre d'une année de césure.
- Les étudiants internationaux souhaitant faire leur stage dans leur pays d'origine.
- Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité internationale de stage de l'Université Paris-Saclay.
- Les étudiants ingénieurs dans le cadre d'un stage ouvrier.

Critères d'évaluation :

- Qualité du dossier académique.
- Motivation du candidat : la lettre de motivation doit être bien argumentée, notamment concernant le choix du pays du laboratoire, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil (*organisme public, ONG, organisation nationale ou internationale, Centre R&D d'entreprise*), en soulignant le lien entre la formation suivie à l'Université Paris-Saclay et le projet professionnel.
- Pour les étudiants de niveau M2, la lettre de motivation devra développer tout particulièrement le lien entre la nature du stage, le sujet du projet de recherche et le projet professionnel (*poursuite éventuelle en thèse, formation professionnalisante en secteur industriel ou au sein d'une organisation internationale, etc.*).
- Lettre d'acceptation du laboratoire, du groupe de recherche, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil devant préciser le sujet du stage, la durée et le montant de la gratification s'il y a lieu.
- Lettre de recommandation du responsable ou d'un enseignant de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.

Durée minimum du stage :

6 semaines

Calendrier appel 2021 :

Vague 1 :

Clôture : **dimanche 21 février 2021 minuit**

Annnonce des résultats : **mi-avril 2021**

Vague 2 :

Clôture : **mercredi 31 mars 2021 minuit**

Annnonce des résultats : **mi-mai 2021**

Montant de l'aide financière :

- L'aide financière forfaitaire journalière est de 22€ (soit 660€ pour un mois de 30 jours). Elle est complétée par une indemnité de transport calculée en fonction du lieu de stage. Elle ne peut excéder 6 mois.
- La bourse sera versée dans son intégralité aux lauréats après leur départ et traitement des documents attestant de leur arrivée dans leur structure d'accueil.
- Cette aide peut être cumulable avec d'autres financements sous certaines conditions, contacter la DRIE de votre établissement.

Modalités de candidature :

- Compléter le **formulaire de candidature en ligne** sur le site de l'Université Paris-Saclay.
- Joindre les documents demandés en un **fichier unique au format PDF** (nom-prénom-établissement d'inscription). **Le fichier ne doit pas dépasser 15 pages** (6 Mo maximum).

Attention : le dossier une fois déposé ne pourra être ni modifié ni remplacé.

Les dossiers seront évalués par une commission d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay. Les résultats seront communiqués aux candidats 10 jours après la réunion du jury.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de l'aide à la mobilité si les informations déclarées dans le dossier de candidature s'avèrent fausses. L'octroi de cette indemnité ne dispense en rien l'étudiant de convention de stage selon la procédure propre à son établissement d'inscription.

En cas de réduction de la durée totale de la période de stage (*départ retardé, retour anticipé*), l'étudiant concerné devra rembourser le trop-perçu à l'Université Paris-Saclay.

Contact : bourse-stage-international.idex@universite-paris-saclay.fr

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le CV du candidat actualisé à la date de soumission.
- Un certificat de scolarité.
- Les relevés de notes de l'année N-1.
- Un relevé de notes de l'année en cours ou à défaut un document pouvant renseigner sur le niveau de l'étudiant. Ce ou ces documents devront être validés par un enseignant ou un responsable administratif de la formation.
- Une lettre de motivation décrivant le projet de mobilité et précisant le montant et l'origine de toute autre rémunération ou gratification.
- Lettre d'acceptation du laboratoire, du groupe de recherche, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil devant préciser le sujet du stage, la durée et le montant de la gratification s'il y a lieu (*la convention de stage ne remplace pas la lettre d'acceptation*).
- Une lettre de recommandation du responsable ou d'un enseignant de la formation en cours ou de l'institution d'inscription.

Seuls les dossiers complets seront évalués.

Les départements et régions ultramarins (DROM) et les collectivités d'outre-mer (COM) ne sont pas des destinations éligibles. Seules les destinations de mobilité à l'étranger sont éligibles.

Attention : Les étudiants de 2^{ème} année d'IUT doivent faire valider leur dossier de candidature auprès du Directeur de l'IUT ou du service des relations internationales de l'IUT.